

RÈGLEMENT « AMICAUX de PÉTANQUE du TRÉGOR »

Article 1 : les « Amicaux de Pétanque du Trégor » sont des concours avec un classement final réservés aux joueurs de pétanque de 50 ans et +, licenciés FFPJP dans un des clubs du Trégor suivant :

- Lannion, Perros, Plestin, Plourivo, Saint Clet & Tréguier.
- Le nombre de concours attribués à chaque club se fait suivant la participation des joueurs l'année précédente.

Article 2 – Formules des concours : les concours sont organisés en **doubles**

- **formées** (D) pour moitié, possibles non homogènes (1+1), si possible en G/G avec logiciel Gelisko.
 - Pour le classement, il faut tenir compte de : 1* nombre de parties gagnées ; puis en 2* ordre des matchs gagnés ; puis en 3* du goal-average.
 - Si nombre impair, l'équipe tombant contre un « X » remporte la partie 13/7.
- **à la mêlée tournante** (DMT) également pour moitié. ~~le tirage est orienté pour que les féminines jouent en mixte.~~
 - Si le nombre d'inscrits n'est pas divisible par 4, il faudra former 1 (ou 2 ou 3) triplette pour arriver à un nombre pair d'équipe. ~~Dans la mesure du possible, ces triplettes devront être mixtes.~~

Article 3 – Calendrier : les Amicaux du Trégor sont organisés de début mars à fin octobre, les deux 1ers concours se déroulant à Lannion, puis en alternance dans les autres clubs, avec une pose en juillet & août, le dernier concours (fin octobre) se déroulant également à Lannion avec remise de prix & repas froid servi sous le local couvert (coupes & apéritif offert par l'ensemble des clubs, participation 5€ à 7€ maxi par personne pour le repas). Cela fait environ 25 concours en tout sur toute la saison.

Les concours sont habituellement organisés le jeudi, mais, lors de l'établissement du calendrier, il est possible de les décaler au mardi, mercredi ou vendredi. Si les conditions météo l'exigent, il est possible de transférer le concours à Lannion.

Article 4 – Inscriptions, Prix & Organisation

Frais inscriptions = 4€ par joueur. Les mises sont reversées intégralement à chaque journée (voir tableau déjà existant). La liste des prix doit être affichée à chaque concours.

Si moins de 8 joueurs inscrits, le concours est annulé.

Fin des inscriptions 14h15, Jet du But 14h30 - Concours avec horaire d'hiver : fin des inscriptions 13h45, jet du but 14h.

A la fin de chaque partie, les 2 équipes doivent donner ensemble leur résultat à la table de marque.

Article 5 – Résultats, Classement général & Trophées

Les clubs doivent transmettre la liste des inscriptions et les résultats au responsable au plus tard le lendemain du concours.

Résultats concours : 5 points pour 4 parties gagnées ;

+1 point pour les gagnant(e)s du concours ; +1 point pour la 1^{ère} féminine (si elle n'est pas déjà 1^{ère} du concours) ;

4 points pour 3 parties gagnées ; 3 points pour 2 parties gagnées ;

2 points pour 1 partie gagnée ; 1 point pour 0 partie gagnée ;

3 points pour les bénévoles, ces points ne se cumulent pas si le bénévole participe au concours (maxi 1 bénévole à la table de marque & 1 à la buvette, les noms des 2 bénévoles doivent être inscrits sur la feuille de résultat).

Si égalité à la fin de l'année, priorité à celui qui a gagné le plus de concours, puis, si toujours égalité, à celui qui a marqué le plus de points en DMT.

Récompenses remises le soir de la journée finale : **Lots (genre panier garni, ...) remis aux trois 1^{ers} au classement et aux trois 1^{ères} féminines.**

Participation des clubs : les clubs participent pour l'achat des coupes (120€ environ), ce qui fait 20€ par club & par an.

Article 6 : hormis les articles ci-dessus, le règlement FFPJP est à prendre en référence.

Article 7 : lors de chaque réunion annuelle (1^{ère} quinzaine de décembre) des Clubs du Trégor, des modifications pourront être apportées à ce règlement sur proposition d'un (ou plusieurs) Président(e)(s) des Clubs du Trégor : 2016 à Lannion, 2017 à Plestin Les Grèves, 2018 à Plourivo, 2019 à Perros-Guirec, 2020 à Saint Clet, 2021 à Tréguier, 2022 à Tréguier, ...

Fait à Tréguier lors de la réunion des clubs du Trégor, le samedi 12 décembre 2015 (et suite à consultation postérieure pour les 2 articles en rouge foncé & surligné en jaune : 4 clubs pour, 2 clubs contre)

Pour Lannion	pour Perros	pour Plestin	pour Plourivo	pour Saint Clet	pour Tréguier
Annick Le Mouellic	Lionel LAISNEY	Irène Allain	Philippe Riou	Stéphane Rousseau	André Tilly